

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

SEANCE du 03 février 2015

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 27 janvier 2015, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : Néant

Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 : Agrément des candidatures et sort de la procédure d'appel d'offres
4. Service mission d'intérim territorial du Centre de Gestion du Bas-Rhin
5. Subvention pour les voyages scolaires 2015 du Collège Wernet d'Achenheim
6. Acceptation de chèque
7. Point d'étape : Réflexion sur Budget 2015
8. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et donne lecture de l'ordre du jour.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 26 janvier 2015 dans la forme et la rédaction présentées.

III) BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2015-2024 : AGREMENT DES CANDIDATURES ET SORT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

VU l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 30 janvier 2015,

VU la décision de la commission de location en date du 30 janvier 2015,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

A) Agrément et/ou rejet des candidatures

Pour le lot n°1-unique faisant l'objet d'un appel d'offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

• D'agréer les candidatures :

- de Monsieur OBRY Frédéric, 10 rue de la Mairie 67 117 ITTENHEIM
- de Monsieur HEITZ Romain, 22 rue d'Osthoffen 67 112 BREUSCHWIKERSHEIM

• D'autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse Communale de Handschuheim

IV) SERVICE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à disposition des collectivités affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n°84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas- Rhin (Cdg67)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'émettre un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg67,*
- *D'autoriser le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du Cdg67, et à signer tous les documents y afférant.*
- *De Dire que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.*

V) SUBVENTION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES 2015 DU COLLEGE WERNET D'ACHENHEIM

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du Collège Wernet d'Achenheim, adressée à la mairie, pour le financement de voyages scolaires en Bavière et séjour Ski, auxquels vont participer PFAHL Cynthia, BEURIOT Lisa, KHER Camille et KEHR Eve, selon de détail suivant :

Voyage scolaire	Elève	Nombre de jours	Subvention
Bavière 2015 du lundi 13 au vendredi 17 avril 2015	PFAHL Cynthia	5 jours/ 4 nuitées	30,00 €
Voyage scolaire	Elève	Nombre de jours	Subvention
Ski 2015 du dimanche 15 au vendredi 20 mars 2015	BEURIOT Lisa	6 jours/ 5 nuitées	36,00 €
	KEHR Camille	6 jours/ 5 nuitées	36,00 €
	KEHR Eve	6 jours/ 5 nuitées	36,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'accorder une subvention de 138,00 € au Collège Wernet d'Achenheim, soit 6 euros par enfant et par journée.*
- *De charger Monsieur le Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement*
- *D'inscrire la dépense au budget 2015.*

VI) ACCEPTATION DE CHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que durant le mois de novembre la mairie a fait l'objet d'une effraction et que les serrures de la porte d'entrée, de l'armoire et du caisson du bureau de l'accueil de la mairie ont été endommagées. Le Maire informe que la société Groupama en règlement de ce sinistre a fait parvenir un chèque de 321,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'accepter ce chèque d'un montant de 321,00 € et d'autoriser le Maire à établir un titre de recettes au compte n° 7788.*

VII) POINT D'ETAPE : REFLEXION SUR BUDGET 2015

Monsieur le Maire reprend les projections de travaux d'investissement 2015 et n+ présentées en point divers, lors de la dernière séance. Il énumère les projections ci-dessous et demande de fixer des priorités :

1. Restauration de l'église	9. Salle au rdc création d'un local de rangement pour tables et chaises
2. Eclairage Public	10. Cimetière
3. Sécurisation limitation de la vitesse dans le village	11. Tilleuls D718 & Elagage de l'arbre devant l'église
4. Barrières de trottoir devant l'église	12. Mise en valeur des fermes et autres bâtiments remarquables
5. Logement 2 ^{ème} étage Mairie	13. Portail cours de la Mairie
6. Visibilité de la mairie	14. Chemin des champs en prolongation de la rue des Rivières
7. Panneau d'affichage	15. Panneaux de rue
8. Filet anti-pigeons (sous cornières mairie)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer en priorité, les sept projections de travaux d'investissement 2015 suivantes :

- Logement 2^{ème} étage Mairie
- Sécurisation limitation de la vitesse dans le village
- Eclairage Public
- Restauration de l'église
- Barrières de trottoir devant l'église
- Salle au rdc création d'un local de rangement pour tables et chaises
- Visibilité de la mairie et panneau d'affichage

VIII) DIVERS

Un dernier tour de table permet de relevé les informations suivantes :

- Il est proposé de vérifier s'il existe un acte de propriété concernant le porche d'accès à la cour adjacente à la mairie, pour une éventuelle répartition des frais de réparation de ce porche endommagé par X, probablement au cours de l'été 2014.
- Les membres du Conseil Municipal partagent l'idée de conserver le caractère emblématique de l'allée des tilleuls de Handschuheim. Les six arbres, dont l'état sanitaire est jugé comme dangereux et à « abattre » par le Conseil Général, doivent être impérativement remplacés dans l'alignement actuel ou sinon dans l'alignement des lampadaires et des huit tilleuls replantés antérieurement (environ en 2005). Dans sa réponse au Conseil Général, le Maire argumentera, photos à l'appui, la nécessité de replanter dans l'alignement existant afin de préserver la cohésion de l'ensemble.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h45, en remerciant les conseillers de leur participation active.